

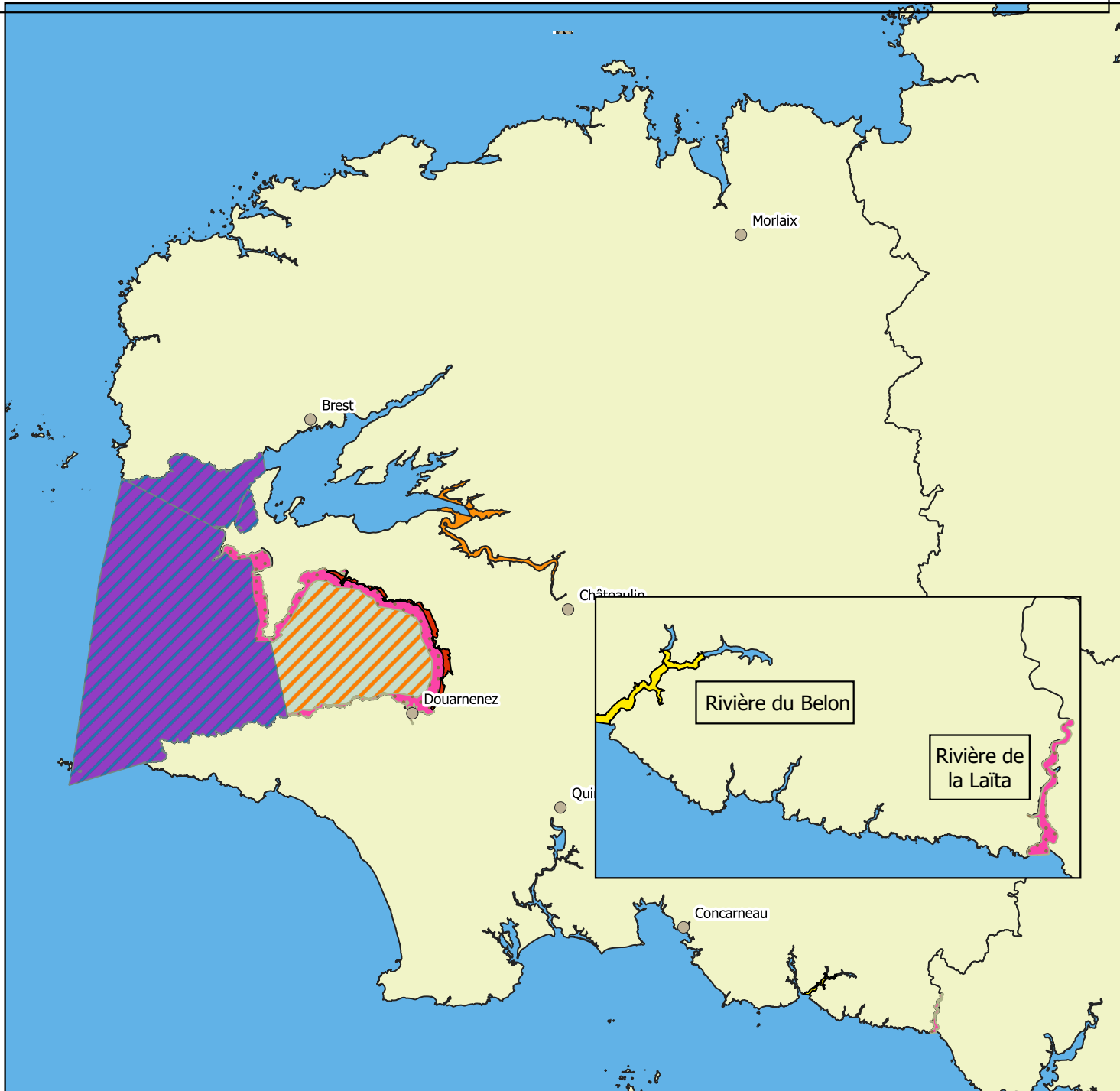


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages

Cette carte est susceptible d'évoluer chaque semaine. La carte en vigueur est disponible à l'adresse suivante : www.finistere.gouv.fr
Plus d'informations sur la pêche à pied de loisirs sur le site : www.pecheapied-responsable.fr



Situation au 30 mai 2024

Contaminations phytoplanctoniques

- Toxines amnésiantes : fermeture pour les pectinidés (coquilles Saint Jacques, pétondes)
- Toxines amnésiantes : fermeture tout coquillage sauf amandes, spicules, praires et vernis
- Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage

Contaminations chimiques

- Pêche et récolte des moules interdite (plomb)

Contamination microbiologique

- fermeture pour les coquillages du groupe II (coques, palourdes...)
- fermeture tout coquillage

0 15 30 km